



## Droit propriétaire

-----  
Par Dede36

Bonjour

Avec mon conjoint nous avons acheté une maison avec terrain, a 80% pour mon conjoint et moi 20% (passage au notaire).

Aujourd'hui nous avons vendu la maison mais avons garder le terrain pour faire construire une maison neuve a part égale.

Suis-je propriétaire de ma maison ? Si oui a quel pourcentage?

Merci beaucoup

-----  
Par ESP

Bonjour

Sachant que la propriété du sol l'emporte, si vous voulez être à parts égales, il faudrait que votre conjoint vous fasse donation de 30% pour que chacun arrive à 50%.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

C'est incompréhensible. Pourriez-vous donner plus de détail ?

-----  
Par Dede36

Bonjour

Que voulez-vous comme detail ?

Peut-être que j ai oublié de préciser des choses mais dites moi quoi .

Merci beaucoup

-----  
Par Nihilscio

Vous vendez la maison tout en conservant la propriété du terrain. C'est plus que bizarre. En général on vend le terrain avec la maison qui est dessus. A moins que la maison soit un mobile-home.

Il faut peut-être comprendre que vous avez divisé la propriété et vendu la partie construite. Vous resterait donc le terrain nu qui est indivis entre vous et votre conjoint dans un rapport 80 / 20.

Si vous construisez une maison financée à parts égales, vous serez propriétaire de 80% du terrain et de 50% de la maison. A l'occasion d'une vente, il faudra faire les comptes en évaluant d'une part le prix du terrain et d'autre part le prix de la maison.

-----  
Par Dede36

Cela me paraissait logique mais vous avez raison je me suis mal exprimé

-----

Par dede36

Merci de votre réponse.

J'ai une dernière question: en cas de mariage est ce que cela change quelque chose?